

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Désaffectation de la salle Henri Sellier et déclassement anticipé pour cession à Domofrance

La délibération n°2020-09 du conseil municipal du lundi 3 février 2020 a autorisé la désaffectation différée de la salle communale Henri Sellier et son déclassement du domaine public communal pour incorporation dans le domaine privé à compter de mai 2022.

Ainsi, la cession de la salle communale à Domofrance ne pourra se faire qu'à compter de mai 2022, une fois que la salle communale aura été incorporée dans le domaine privé de la commune. Pour mémoire, la cession de la salle Henri Sellier a été autorisée par délibération n°2020-10 du conseil municipal du lundi 3 février 2020.

Cette temporalité apparaît aujourd'hui tardive puisque Domofrance souhaite devenir propriétaire de la salle communale Henri Sellier en début d'année 2022.

La salle communale Henri Sellier ayant été murée en avril 2021 pour éviter une situation de squats, elle n'est plus affectée à une destination d'intérêt général. Il s'agit d'une situation de désaffectation de fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public communal de la salle Henri Sellier et autorise son incorporation dans le domaine privé à effet immédiat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

Jean-François Egron

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.